

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DU SNETAA-EIL

20 octobre 2005

En 2004-2005, nous avons combattu la mise en place de l'arbitraire, de surcroît, fluctuant selon les académies pour l'accès à la hors-classe.

Le SNETAA-EIL a conduit partout des actions unitaires pour faire rétablir un cadre transparent de promotion de carrière en application de l'accord de revalorisation.

Le Décret 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 « relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat » constitue une attaque sans précédent de remise en cause de l'accès aux promotions de grade.

Ce Décret dit « du ratio des promus/promouvables » instaure une totale déréglementation des principes d'avancement. Il précise que ce taux de promotions sera arrêté chaque année par décision du Ministre pour chaque corps.

Le principe du « mérite » institué dans toute la fonction publique (sauf pour certains « hauts fonctionnaires ») correspond à l'application conjointe du Rapport Dutreil et de la LOLF.

Les crédits budgétaires pour les promotions de grade fluctueront selon les décisions politiques tous les ans, pour chaque corps.

L'arbitraire pour l'attribution des promotions et la déréglementation des quotas ruineront les perspectives de carrière, instaurant officiellement l'injustice dans la définition des traitements des fonctionnaires.

Le Conseil National du SNETAA-EIL estime qu'il y a là :

- l'apparition d'un cadre où les principes construits par des décennies d'actions syndicales sont bafoués,
- une véritable atteinte à l'égalité de traitement des fonctionnaires,
- la porte ouverte au despotisme en matière de traitement et de promotion, en négation des principes et des règles jusque là établies.

Le Conseil National du SNETAA-EIL s'élève avec force contre cette casse du Statut des Fonctionnaires.

Le SNETAA-EIL dit NON à cette déréglementation.

Le SNETAA-EIL dit NON à cette grave régression.

Le SNETAA-EIL dit NON à l'arbitraire.

Le Conseil National du SNETAA-EIL invite les personnels à voter massivement pour les listes présentées par le SNETAA-EIL lors des élections professionnelles du 6 décembre 2005.

Un vote, une voix pour le SNETAA-EIL, c'est la certitude d'une action claire et revendicative pour la défense des intérêts des personnels.

Nul ne peut être absent de ce combat, a fortiori quand il s'agit de ses propres droits.

Toutes et tous, nous avons une arme démocratique et citoyenne, UTILISONS-LA !

Exprimons ainsi notre refus !